

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Conseil Départemental des Vosges
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Appel d'offres ouvert
Référence :	S25024
Date de mise en ligne :	Le mercredi 16 juillet 2025 à 12:00:01
Date de clôture :	Le mardi 30 septembre 2025 à 16:00:00
Titre :	Maintenance des équipements de sécurité et moyens de secours pour les sites du Conseil Départemental des Vosges
Descriptif :	La présente consultation concerne la Maintenance des équipements de sécurité et moyens de secours pour les sites du Conseil Départemental des Vosges. Accord-cadre avec une partie forfaitaire pour la maintenance préventive et une partie à bons de commande avec minimum et maximum pour la maintenance corrective. Les montants totaux des commandes de maintenance corrective, pour la durée totale de l'accord-cadre, sont définis comme suit : Pour le lot 1 : mini : 2000 € HT, maxi : 50 000 € HT. Pour le lot 2 : mini : 20 000 € HT, maxi : 250 000 € HT. Pour le lot 3 : mini : 10 000 € HT, maxi : 150 000 € HT. Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre attribué à un seul opérateur économique. Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

Questions / Réponses

[26/08/2025 à 12:12:22] Bonjour,

Pour le lot "extincteurs" :

Quelles sont les marques d'extincteurs présentes majoritairement sur votre parc ?

Le BPU indique des extincteurs d'eau 6 et 9 litres AFFF, vu l'évolution de la réglementation des PFAS, devons-nous prévoir des extincteurs sans fluor ?

Le supplément horaire de weekend s'additionne-t-il au taux horaire classique pour les prestations hors marché ou aux prestations pour les prestations au marché ?

Les robinets RIA demandés sont-ils obligatoirement de type DMFB ?

Pour le lot désenfumage :

Les moyens d'élévation sont-ils facturables en sus et sur devis (nacelle, échafaudage...) ?

En vous remerciant par avance

[26/08/2025 15:40:42] Bonjour,

1) EUROFEU-EUROTECH / ANDRIEU-SOFADEX / VULCAIN / BIOVERSAL / SPIT sont les principales marques installées sur notre parc matériel extincteurs.

2) Non il convient d'appliquer la réglementation en vigueur donc les extincteurs seront remplacés par des sans fluor

3) Le taux horaire demandé dans le BPU ne concerne que les horaires de dimanches et jours fériés. Il convient d'indiquer le coût horaire entier pour ce type de prestation. Le coût horaire semaine sera à indiquer dans l'acte d'engagement.

4) Oui

5) Les prestations complémentaires seront facturées en sus sur devis

Cordialement